



Tribunal international chargé de  
poursuivre les personnes présumées  
responsables de violations graves  
du droit international humanitaire  
commises sur le territoire de  
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-84-R77.4-A

Date : 21 avril 2009

Original : FRANÇAIS  
Anglais

**LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL**

Devant : M. le Juge Patrick Robinson, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier par intérim

Ordonnance rendue le : 21 avril 2009

**LE PROCUREUR**

*c/*

**ASTRIT HARAQIJA  
BAJRUSH MORINA**

***DOCUMENT PUBLIC***

---

**ORDONNANCE PORTANT REMPLACEMENT  
D'UN JUGE DANS UNE AFFAIRE DONT EST  
SAISIE LA CHAMBRE D'APPEL**

---

**Le Bureau du Procureur**

M<sup>me</sup> Barbara Goy

**Les Conseils des Accusés**

M. Karim A. A. Khan pour Astrit Haraqija

M. Jens Dieckmann pour Bajrush Morina

**NOUS, PATRICK ROBINSON**, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

**VU** l'ordonnance portant désignation des juges dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel (*Order Assigning Judges to a Case Before the Appeals Chamber*), rendue par nous-même le 13 janvier 2009,

**ATTENDU** que l'article 19 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international autorise le Président du Tribunal international à coordonner les travaux des Chambres,

**VU** les articles 12 3) et 14 2) du Statut du Tribunal international,

**VU** la composition de la Chambre d'appel du Tribunal international, telle qu'exposée dans le document IT/261 du 17 novembre 2008 et les impératifs tenant à la gestion des procès en appel,

**NOMMONS**, avec effet immédiat, le juge Iain Bonomy en remplacement du juge Mohamed Shahabuddeen pour siéger en l'espèce,

**ORDONNONS**, avec effet immédiat, que dans l'affaire n° IT-04-84-R77.4-A, *Le Procureur c/ Astrit Haraqija et Bajrush Morina*, la Chambre d'appel se compose comme suit :

M. le Juge Iain Bonomy

M. le Juge Mehmet Güney

M. le Juge Fausto Pocar

M. le Juge Liu Daqun

M<sup>me</sup> le Juge Andrésia Vaz

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 21 avril 2009  
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal international

*/signé/*

Patrick Robinson

**[Sceau du Tribunal international]**